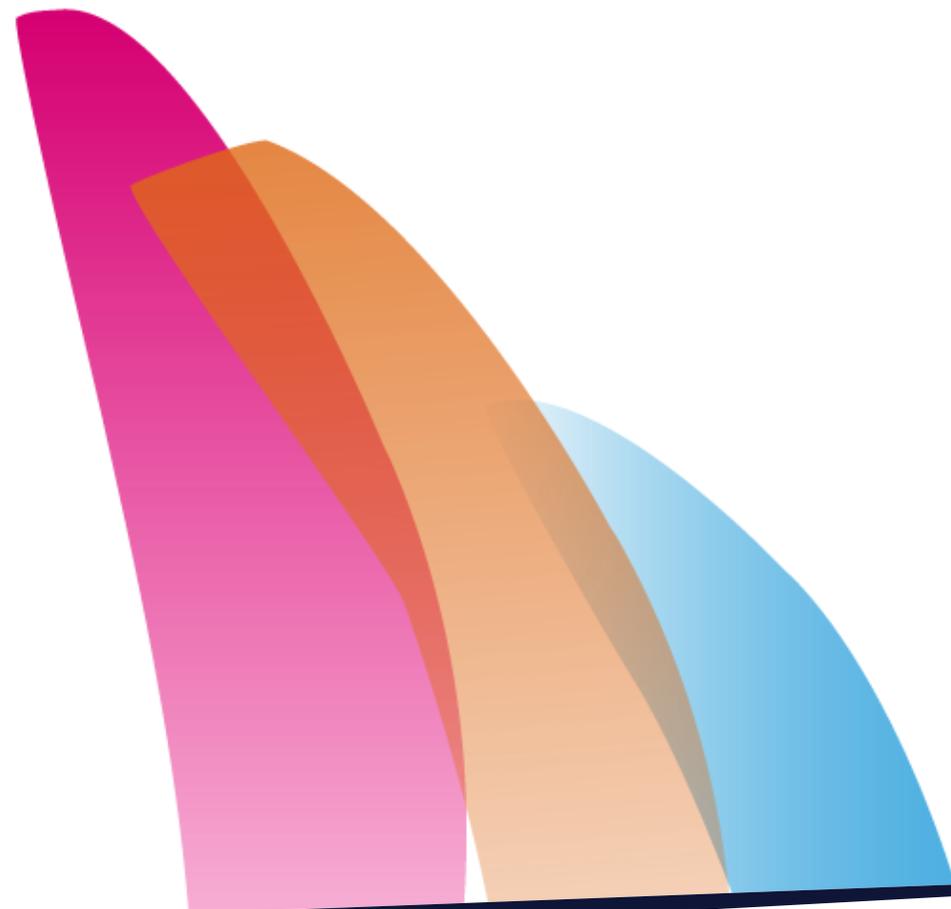


# La Matinale

## Le rôle des experts d'assurés

---

27 août 2024

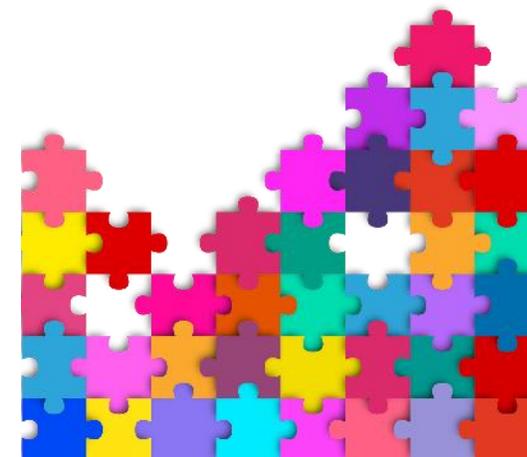


CABINET ROUX



CCI NOUVELLE-CALÉDONIE

EXPERTISE  
AMIABLE  
CONTRADICTOIRE



# EXPERTISE AMIABLE CONTRADICTOIRE

## Principe :

**Expertise de gré à gré entre sinistré et assureur**

➤ sinon

**Expertise Amiable Contradictoire.**

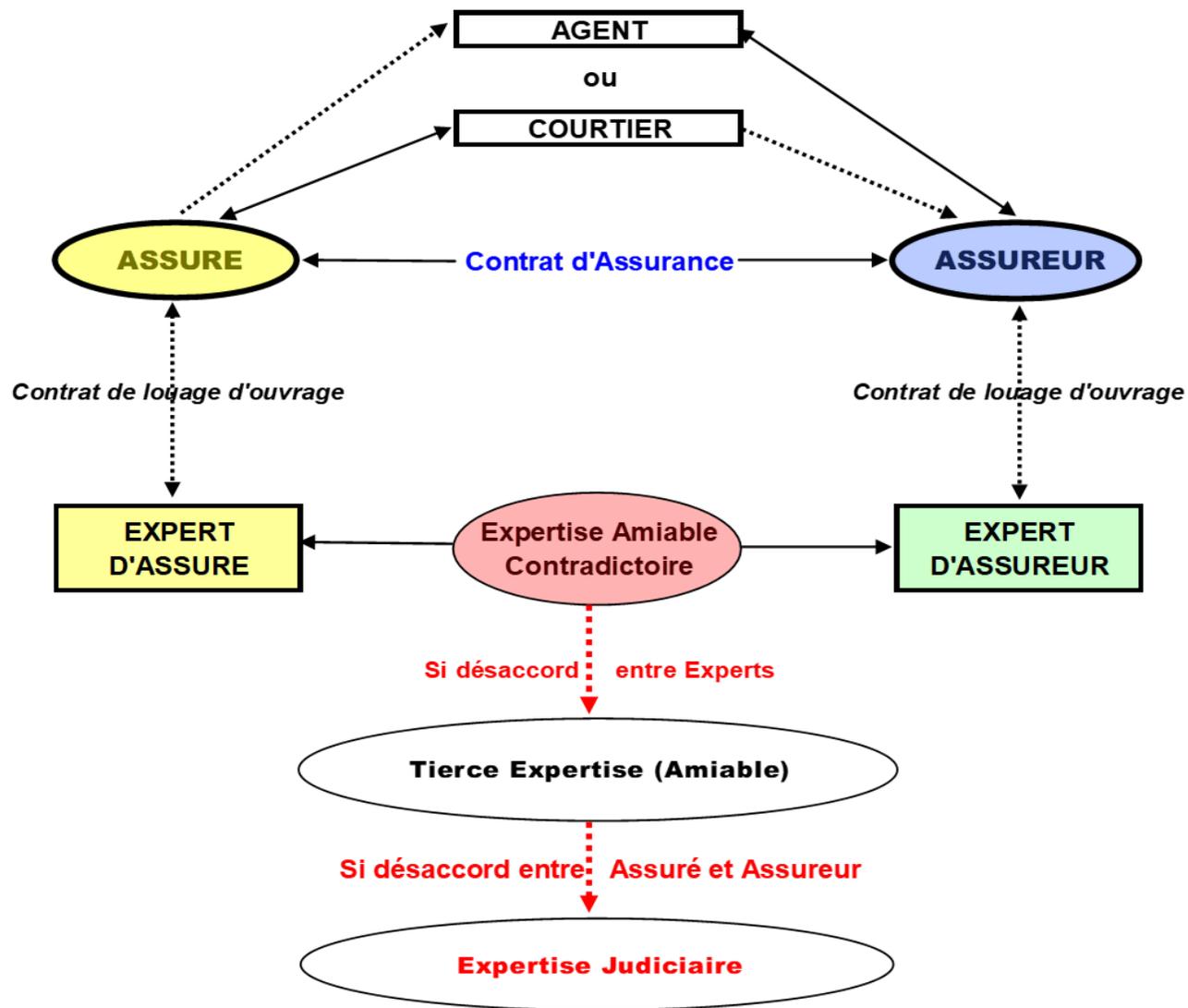
Nota :

*Si l'assureur choisit son Expert et si le sinistré n'en prend pas, on est malgré tout dans une Expertise Amiable Contradictoire **et on dit que le sinistré « s'en remet » aux évaluations du seul expert de l'Assureur***

## Obligatoire :

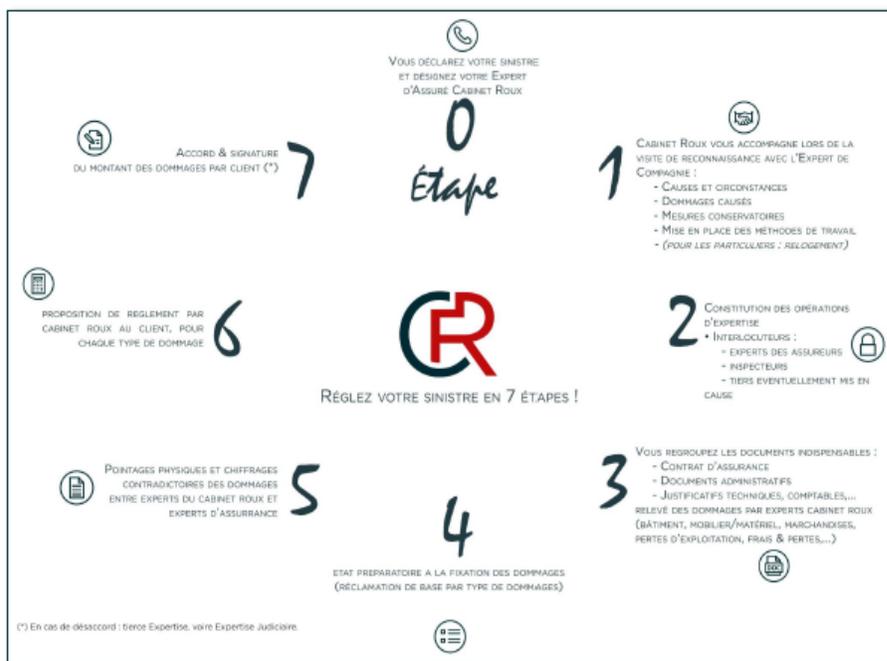
- Le sinistré ne peut assigner son assureur avant une Expertise Amiable Contradictoire.

# EXPERTISE AMIABLE CONTRADICTOIRE



# Expertise après Sinistre

Une méthodologie rigoureuse



La réalisation de l'Expertise après Sinistre :

- suit **une méthodologie rigoureuse**,
- appliquée par **des experts compétents**

# 7 étapes clefs de l'Expertise Amiable Contradictoire

1

## Visite de Reconnaissance :

- Causes & circonstances
- Dommages constatés
- Mesures conservatoires
- Mise en place des méthodes de travail

2

## Constitution des Opérations d'Expertise :

- Expert(s) du/des Assureur(s) ; Inspecteur de l'Assureur ; Expert d'Assuré

3

## Recollement des Documents indispensables par l'Expert d'Assuré :

- Contrat(s) d'Assurance
- Documents Administratifs
- Tous Justificatifs (techniques – comptables - ...)

## Relevés des Dommages par l'Expert d'Assuré (Etats des Pertes) :

- Bâtiment / matériel-mobilier / marchandises / pertes d'exploitation / frais & pertes / ...

# EXPERTISE AMIABLE CONTRADICTOIRE

## ➔ LES ETATS DE PERTES

### ➔ **Bâtiment**

- Evaluations par corps d'état, plan,...

### ➔ **Matériel**

- Descriptif et évaluations par process ou local.

### ➔ **Marchandises**

- Inventaire marchandises identifiables ou reconstitution comptable du stock sinistré.

### ➔ **Pertes d'Exploitation**

- Incidence d'un dommage garanti sur le compte d'exploitation.

### ➔ **Frais et Pertes**

Frais de démolitions et déblais, Mesures conservatoires imposées par décision administrative  
Coût de reconstitution des supports non informatiques d'information (moules, modèles, clichés, ...)  
Honoraires de décorateurs, bureaux d'études, contrôles techniques, ingénierie  
Frais de remise en état du bâtiment en conformité avec la Législation et la Réglementation, Frais de déplacement et relogement, Perte d'usage (valeur locative des locaux), Perte des loyers  
Cotisation d'assurance « dommages-ouvrage », Pertes indirectes, Etc...

## *7 étapes clefs de l'Expertise Amiable Contradictoire*

4

### **Constitution par l'Expert d'Assuré des Etats Préparatoires à la fixation des Dommages**

- Réclamations par types de dommages

5

### **Pointages & Chiffrages contradictoires des Dommages entre Experts :**

- Expert d'Assuré ↔ Assureur

6

### **Présentation de Règlement par l'Expert d'Assuré au Client, & pour chaque Dommages**

7

### **Accord & Signature du montant des Dommages par le Client / Indemnité**

- Lettre d'Accord sur Indemnité entre Assureur & Client

# Expertise après Sinistre

Maîtrise des moyens et de la prestation

L'organisation de Cabinet Roux est définie pour répondre aux besoins des métiers d'Experts d'Assurés. La maîtrise des moyens et de la prestation sont assurés par les dispositions suivantes :

- ◆ Expression formalisée des besoins du sinistré
- ◆ Définition de la prestation
- ◆ Revue de mission
- ◆ Méthodologie et processus de réalisation de l'Expertise après Sinistre
- ◆ Traçabilité
- ◆ Engagement de confidentialité – déontologie
- ◆ Veille technique et réglementaire
- ◆ Traitement des réclamations

La qualité de l'organisation de Cabinet Roux pour la maîtrise des moyens et de la prestation est exigée par la certification RE/UPE/2018. Elle assure une mission parfaitement définie ainsi qu'une méthode reconnue et certifiée pour la réalisation et le suivi du dossier.

# Soutien du réseau CCI aux entreprises impactées

**Grâce à la mobilisation du réseau national des CCI, votre Chambre s'entoure d'experts pour renforcer son aide auprès des entreprises impactées par la crise.**

Bénéficiez du soutien de ces professionnels en adressant une demande à :  [soutien@cci.nc](mailto:soutien@cci.nc)

**Entreprises, vos conseillers CCI sont à votre écoute :**



[caprelance@cci.nc](mailto:caprelance@cci.nc)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



CABINET ROUX

